

Le quotidien Le Messager, parution de ce vendredi 5 février, revient sur l'affaire Mebe Ngo, et refait le film de la tentative d'assassinat de l'ancien tout puissant ministre de la défense, détenu depuis 21 mois déjà dans une cellule VIP du tristement célèbre pénitencier de Kondengui, pour détournements présumés de fonds publics.

237actu.com propose à ses lecteurs la lecture intégrale de cet article publié ce jour par le journal de feu Puis Djawé.

Accusé de détournement d'une Convention de prêt signée entre la Chine et le Cameroun dans le cadre de l'achat de matériels militaires, l'ex ministre de la Défense a échappé à une tentative d'assassinat hier jeudi 04 février dans la cour de la prison centrale de Kondengui.

C'est dans un message porté dont le Messager a obtenu copie en fin de soirée hier, que la nouvelle a été finalement confirmée. Alors que les réseaux sociaux surfaient entre l'intox et l'info non sans verser dans des commentaires à n'en plus finir, c'est ce document qui s'inspire des informations collectées à la prison centrale de Yaoundé

Kondengui auprès du régisseur, qui est venu taire toutes les supputations. Ledit document renseigne qu'un prévenu du nom de Yakana Yakana Jules Francis est l'auteur de l'agression avec arme blanche précisément une paire de ciseaux, sur le bien nommé Edgar Alain Mebe Ngo'o en détention dans ce pénitencier depuis 21 mois.

L'ancien ministre délégué à la présidence de la République chargé de la Défense s'en tire avec une blessure au niveau de la pomme de sa main droite. Son agresseur qui voulait visiblement intenté à sa vie, a réussi à couper la chaîne que portait sa victime. Le même document rapporte qu'une enquête est en cours en vue d'établir les mobiles de ce qui a tout l'air d'une tentative d'assassinat. Prémédité ou non, commandité ou pas, seuls les résultats de cette enquête pourraient davantage éclairer la lanterne de la population carcérale qui a vécu hier, un jeudi après-midi des plus mouvementés.

Ngoh Ngoh et Esso à la barre?

De sources proches du tristement célèbre pénitencier, l'ancien ministre Délégué général à la sûreté nationale (Dgsn) a perdu beaucoup de sang avant d'être conduit sous forte escorte dans un hôpital tenu secret pour des soins intensifs. Si beaucoup s'interrogent sur les circonstances pour le moins intrigant de cet incident qui a failli coûter la vie à l'ex ministre des Transports, ce qu'il y'a de plus surprenant dans l'affaire, c'est le timing puisque le drame survient quelques heures seulement après que les avocats du natif du Dja et Lobo aient cité Ferdinand Ngoh Ngoh et Laurent Esso au Tribunal criminel spécial (Tcs).

En effet, l'affaire qui oppose l'Etat du Cameroun représenté par le ministère des Finances et l'ex Mindef, son épouse et ses coaccusés, a été appelé le 03 février dernier au Tcs. Le procureur après avoir égrené une dizaine de marchés dits fictifs et qui s'évaluaient à quelques milliards, a été confronté au Niet des Avocats de Mebe Ngo'o qui estiment que celui-ci n'est pas le signataire de ces marchés, mais plutôt les deux hauts commis de l'Etat cités plus hautrespectivement en leur qualité d'ancien et actuel Secrétaire général de la présidence de la République.

Rendez-vous le 18 février

Les conseils de l'ancien Directeur du cabinet civil de la présidence de la République vont pousser la réflexion plus loin en demandant à la Cour pourquoi ceux-ci ne sont donc pas cités pour apporter des éclairages sur les marchés qu'ils ont signés. A les croire, il est inadmissible que ce soit uniquement leur client qui soit condamné à répondre sur des marchés qu'il n'a pas ordonné ou signé. Une remarque (pertinente) qui risque de couler d'autres hautes personnalités du gouvernement impliquées dans cette abracadabrantesque affaire qui n'a visiblement pas encore rendu son dernier épisode.

D'ailleurs, le Messager a également appris qu'au cours des deux jours d'audience durant lesquels le ministère public a présenté des documents comme preuves de détournement et complicités de détournement à travers les surfacturations et des marchés fictifs, les avocats des accusés ont fait deux constats. Le premier c'est que certains signataires des documents présentés ne sont pas dans le box des accusés. Outre les Sgpr Esso et Ngoh Ngoh, les directeurs du Budget au Mindef et les contrôleurs financiers manquaient à l'appel. Le deuxième constat c'est que les noms des accusés Menye et Mboutou ne sont mentionnés sur aucun des documents. Une situation pour laquelle on pourra peut-être démêler l'écheveau lors de la prochaine audience prévue le 18 février prochain. A suivre!